

Le 100% santé Ça change quoi ?

Conférence en
distanciel



Mercredi 14 avril 2021



De 10 h 00 à 11 h 00



Gratuit sur inscription :
<https://cutt.ly/slwxVoX>



Renseignements :
Julie Dessirier
06 19 68 82 24
julie.dessirier@sudmutualite.fr



Animé par :
Patrice Régueira et Dominique Viot, élus mutualistes.



Le 100% santé permet la prise en charge à 100% de certains frais de santé des français sur 3 paniers :
- l'optique,
- l'audition,
- le dentaire.

**Comment en bénéficier ?
Tout est-il réellement pris en charge ?
Sous quelles conditions ?**